

**Appel de propositions pour un  
événement cinématographique à Montréal**

Le 7 septembre 2004

## 1. MISE EN CONTEXTE

À l'heure de la mondialisation des échanges, les enjeux culturels revêtent une importance capitale : volonté des États et des gouvernements d'asseoir leur légitimité sur un concept d'identité culturelle, et partant, vigie accrue afin d'assurer la pérennité des principaux véhicules identitaires que constituent les industries culturelles dans une dynamique de plus en plus internationale.

Vecteur identitaire majeur, miroir par excellence de la capacité créatrice de ses artisans et des valeurs culturelles nationales, le cinéma est au cœur de ces enjeux. Sa diffusion l'est tout autant, la diversité culturelle ne pouvant s'incarner qu'à l'aune de l'identité et du partage des valeurs. En ce sens, les festivals internationaux de cinéma ont un rôle fondamental à jouer, tant pour l'accès du public aux œuvres nationales et étrangères, que pour le rayonnement des créateurs et de l'industrie, dans une perspective de développement durable.

C'est pourquoi Téléfilm Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) poursuivent avec d'autres partenaires, depuis l'été 2003, une réflexion sur la meilleure façon de contribuer à la performance de ces événements.

Au moment où l'industrie canadienne, et tout particulièrement l'industrie du Québec, obtiennent des résultats remarquables en termes d'auditoires, Téléfilm Canada et la SODEC veulent s'assurer que le cinéma d'ici ait à Montréal la meilleure plate-forme nationale et internationale sur le plan de la programmation, de la promotion et du développement des affaires, incluant les ventes et la coproduction.

Montréal est une ville de festivals, son infrastructure et son sens de l'accueil sont exceptionnels et la ferveur du public ne se dément pas. C'est une métropole culturelle dynamique et la dimension cinéma en fait partie intégrante.

Les deux organismes rendaient publique, en juillet 2004, une étude de la firme Secor Conseil sur les facteurs de succès des festivals de films au pays et ailleurs. Cette étude a permis de colliger des renseignements éclairants sur quatre festivals canadiens de films, soit ceux de Vancouver, de Toronto, de Montréal et de Halifax, mais aussi sur des festivals étrangers comme ceux de Cannes, Berlin, Rotterdam et Sundance. Elle a également permis de définir ce qui assure la performance d'un festival auprès du grand public, des professionnels du cinéma et des partenaires institutionnels.

Il y a une unanimité des bailleurs de fonds gouvernementaux sur la nécessité d'avoir à Montréal un événement unique en son genre et complémentaire à d'autres événements québécois, canadiens et étrangers. Dans ce contexte, Téléfilm et la SODEC lancent un appel de propositions visant à soutenir financièrement la tenue d'un événement cinématographique d'envergure internationale à Montréal, qui constituera une plus-value pour le public et les professionnels du cinéma.

Cet événement, idéalement compétitif, devra refléter le dynamisme et le sens de la fête des Montréalais. Il témoignera aussi du fait que Montréal est une ville exceptionnelle sur le plan linguistique et de la diversité culturelle tout en étant une porte d'entrée de la Francophonie internationale.

La proposition retenue incarnera une nouvelle façon de penser et de faire et sera donc innovatrice. Elle sera rassembleuse pour les professionnels de notre cinéma et attrayante pour l'industrie internationale. Elle garantira une gestion performante et s'appuiera sur une solide vision d'avenir qui contribuera au développement de l'industrie et des auditoires.

Les propositions reçues devront permettre aux institutions publiques de juger du mérite des projets en fonction des objectifs énumérés dans la présente mise en contexte et des principes directeurs des programmes de subventions respectifs des deux organismes. Les propositions seront évaluées selon un système de pointage (sur un échelle de 100) qui porte sur trois grands aspects des propositions, soit la retombée de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition (voir la grille d'évaluation en annexe).

## 2. DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

La description de l'événement devra détailler de façon claire et précise le positionnement visé par l'événement et la stratégie globale proposée, démontrer que celui-ci pourra se démarquer par un positionnement unique et original de ses principaux « concurrents » (à l'échelle locale, nationale et internationale) et qu'il s'agira d'un événement complémentaire à l'offre nationale (notamment en fonction de l'offre actuelle au Québec), afin de contribuer à la qualité et la diversité de l'offre d'événements cinématographiques.

Dans cette section, les propositions devront notamment décrire l'événement de façon claire dans une perspective de moyen et long termes (en insistant sur les trois premières années), en y explicitant :

- Le concept global de l'événement et sa mission;
- La nature générale de sa programmation, sa nature compétitive et sa spécialisation / niche, le cas échéant;
- Les principales composantes de l'événement et de la société qui le chapeaute;
- La couverture géographique internationale visée par l'événement;
- Les différents publics visés par l'événement (incluant le grand public et les publics professionnels);
- La taille et l'envergure prévues de l'événement (il s'agit ici d'estimer l'ampleur prévue de l'événement, par exemple donner une approximation du nombre de participants);
- Les autres éléments pertinents influençant le positionnement : dates suggérées (qui n'entrent pas en conflit avec d'autres grands événements), durée de l'événement (nombre de jours), choix des salles, etc., tout en expliquant ces choix.

## 3. RETOMBÉES DE L'ÉVÉNEMENT

Les propositions devront décrire quelles sont les retombées attendues de l'événement, en fonction de trois grands axes, soit sur le plan culturel, sur le plan professionnel, et sur le plan de la communauté.

## **Sur le plan culturel**

Dans cette section, les propositions devront spécifier les retombées culturelles attendues de l'événement, soit sa capacité d'accéder à et de mettre en valeur une cinématographie de calibre international, sa capacité d'agir comme réel levier pour la diffusion et le rayonnement de la cinématographie nationale; sa capacité de favoriser la diversité culturelle par son offre et de contribuer au développement des publics et de nouveaux auditoires pour le cinéma. Les propositions devront notamment décrire :

- La stratégie de programmation proposée (nombre de films prévu, genres, formats, provenance, etc.) et le caractère innovateur de cette programmation;
- L'aspect compétitif de l'événement (jury, types de prix, etc.);
- Les sections de programmation prévues et la diversité anticipée de la programmation dans son ensemble, en identifiant la place et la stratégie préconisées pour mettre en valeur la cinématographie d'ici;
- Les segments de clientèles visés ainsi que la stratégie retenue pour sensibiliser et atteindre ces publics.

## **Sur le plan professionnel**

Dans cette section, les propositions devront décrire l'aspect professionnel de l'événement (soit les composantes et les aspects qui s'adressent spécifiquement aux professionnels de l'industrie du cinéma) et démontrer la pertinence et l'intérêt du concept suggéré pour cette clientèle (communauté professionnelle nationale et internationale); la capacité de rallier et d'impliquer le milieu professionnel local au sein de l'événement; la capacité d'offrir des activités, services et forums adéquats aux participants, procurant une réelle plus-value et stimulant l'émulation; la capacité de générer des retombées pour le milieu professionnel. Les propositions devront notamment décrire :

- Le profil du public professionnel visé par l'événement (par exemple, les différents types de métiers visés : réalisateurs, producteurs, distributeurs, auteurs, comédiens, etc., leur provenance, etc.);
- La stratégie et les moyens proposés pour attirer ces clientèles (incluant les invitations);
- L'accueil et l'encadrement des invités nationaux et internationaux;
- La stratégie et les moyens proposés pour impliquer et intégrer les professionnels (notamment les professionnels d'ici) dans l'organisation et la tenue de l'événement;
- Les activités professionnelles prévues (marché / *sales office*, séminaires, ateliers, etc.);
- Les objectifs professionnels visés par l'événement et ses composantes (lancement / promotion de films, achat / vente de films, développement professionnel / formation, développement / financement de projets de production et de coproduction, etc.).

## **Sur le plan de la communauté**

Dans cette section, les propositions devront exposer les retombées locales attendues de l'événement, autant au plan économique que de l'implication et de la participation des communautés. Elles devront notamment être en mesure de démontrer : le potentiel de créer un événement original rassembleur, qui rallie les différents «milieux» locaux et qui ajoute à l'offre publique actuelle en matière cinématographique; la capacité de susciter l'intérêt et la participation des communautés locales (implication de bénévoles, présence des communautés culturelles, etc.); l'accessibilité de l'événement (quant aux prix, aux lieux, à la convivialité); la capacité de créer un réel rayonnement autour de l'événement et de Montréal à l'échelle nationale et internationale, ainsi que la capacité d'attirer des touristes.

Les propositions devront notamment décrire :

- Le profil attendu des publics visés par l'événement et ses principales composantes : taille (nombre attendu), profil sociodémographique, provenance, etc.;
- La structure d'accueil du public;
- La stratégie d'accès, de communication et de diffusion de la programmation (lieux, salles, moyens technologiques, etc.);
- Les activités périphériques prévues pour le grand public (conférences, présentations, animation, kiosques, soirées, etc.);
- L'implication attendue du milieu des affaires et la stratégie préconisée pour favoriser sa participation;
- Les retombées économiques, touristiques et médiatiques.

## **4. ORGANISATION**

La description de la société qui dirigera l'événement proposé sera un des éléments de l'évaluation des propositions. Elle portera principalement sur deux dimensions, soit la structure organisationnelle et de gouvernance et les processus de gestion.

### **La structure organisationnelle et de gouvernance**

Les proposeurs devront être en mesure de démontrer de façon claire leur capacité d'organiser et de gérer adéquatement un événement d'envergure ainsi que leur volonté et leur approche pour assurer une gouvernance de qualité, assurant transparence et imputabilité. Ils devront également démontrer l'expertise éprouvée des gestionnaires, notamment en matière de programmation; la diversité et la complémentarité des compétences des dirigeants, incluant les administrateurs et membres de comités; ainsi que la capacité d'impliquer des professionnels actifs dans l'organisation de l'événement. Les propositions devront notamment décrire :

- La structure d'entreprise et légale de la société ainsi que ses principaux secteurs d'activités. Il est entendu que la société devra être une société canadienne au sens de la *Loi sur l'investissement*.

- La structure organisationnelle et les ressources humaines : nombre d'employés (permanents, contractuels, pigistes) , principaux postes, profil, compétences, etc.;
- Le profil des principaux dirigeants (expérience, compétences maîtrisées) et description de leurs rôles et responsabilités;
- Le profil des administrateurs «pressentis» pour le Conseil (expérience et compétences);
- La structure décisionnelle proposée (C.A., C.E., comités, etc.) : composition, rôles et responsabilités;
- Les règles et procédures de contrôle proposées.

### **La gestion et la performance financière**

Les propositions devront démontrer le caractère performant et innovateur de la société, sa capacité de gérer un événement complexe, au niveau des opérations et de la logistique et de faire une bonne utilisation d'outils de gestion performants (système de planification et de suivi efficace des activités et des résultats, indicateurs de performance, outils technologiques, etc.). Les propositions devront notamment décrire :

- La stratégie d'affaires (développement de partenariats porteurs sur le plan national et international et collaboration avec des intervenants de la communauté d'affaires, des partenaires publics, des autres événements cinématographiques, etc.).
- La stratégie de sélection anticipée (processus de soumission et de démarchage, utilisation de programmeurs, de comités de programmation, d'experts, etc.);
- La stratégie de marketing et de promotion (campagne promotionnelle, outils de marketing et de communications, stratégie Internet, etc.).
- La stratégie d'exploitation proposée (en matière d'accueil, de logistique, de billetterie, de services, etc.).
- La taille du budget d'exploitation et son adéquation au concept proposé;
- La stratégie de financement et de diversification des revenus, notamment en ce qui a trait aux revenus autonomes;
- L'approche proposée pour générer des commandites.

## **5. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS**

Outre les éléments mentionnés précédemment, le document de proposition soumis devra fournir en annexe l'information suivante :

1. les noms, coordonnées et curriculum vitæ des proposeurs;
2. s'il y a lieu, une identification précise des personnes ou entreprises, ainsi que leur curriculum vitæ, à qui la société a l'intention de confier des mandats relativement à des parties de l'organisation et de la tenue de l'événement (partenaires, sous-traitants, etc.);

3. le plan d'action triennal et l'échéancier, identifiant les grandes étapes et les dates clés;
4. les prévisions budgétaires sur trois ans les plus détaillées possible pour l'organisation et la tenue de l'événement, tant en ce qui concerne les revenus (origine et nature) que les dépenses par secteurs d'activités. Les revenus et dépenses prévus reliés aux commandites de services devront être clairement identifiés;
5. l'identification des principaux commanditaires ou organismes publics susceptibles de commanditer ou de subventionner l'organisation et la tenue de l'événement y compris au moyen d'aide ou d'assistance sous forme de prêt ou de fourniture de biens, de personnes ou de services et l'état des discussions entreprises avec eux;
6. le projet de politique ayant pour but d'éviter les conflits d'intérêts que la société a l'intention d'adopter.

## 6. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT

L'entière responsabilité de l'organisation et de la tenue de l'événement appartiendra à la société dont la proposition sera retenue, les obligations des différents organismes se limitant à verser des contributions, le tout devant faire l'objet de conventions spécifiques.

Les organisateurs de l'événement devront prévoir la création d'une société sans but lucratif selon les lois sur les corporations du Canada ou du Québec.

Il est de la responsabilité de la société de veiller à ce que l'événement proposé et les activités qui lui sont reliées respectent la législation et la réglementation applicables, notamment en matière de concurrence de droits d'auteur et autres droits intellectuels. La société devra s'assurer que l'événement respecte en tous points les exigences liées aux diverses politiques et principes directeurs de Téléfilm Canada et de la SODEC.

## 7. TRANSPARENCE ET SUIVI

### 7.1 CONTRÔLE ET SUIVI DE LA GESTION

En raison du caractère public de l'événement et de la participation financière d'organismes publics ou gouvernementaux, l'organisation et la tenue de l'événement doivent être conduites dans un esprit de transparence et faire l'objet d'un contrôle rigoureux tant en ce qui concerne les dépenses que la qualité de l'organisation et de l'événement.

À cet égard, la société retenue doit conserver l'entier contrôle des décisions liées à la gestion, l'organisation et à la tenue de l'événement.

### 7.2 CONTRÔLE FINANCIER

La société devra s'engager à produire des budgets détaillés et à tenir des livres comptables précis de toutes les opérations reliées à l'organisation et à la tenue de l'événement. Ces livres devront contenir une description détaillée de toutes les recettes et de toutes les dépenses et toute autre inscription utile pouvant éclairer sur l'organisation et la tenue de l'événement, le tout conforme aux principes comptables

généralement reconnus en cette matière. Lorsque la société comporte plusieurs secteurs d'activités, les données financières fournies aux organismes publics devront comporter un niveau de détails suffisant pour permettre de bien identifier les revenus et dépenses reliées à chacun des secteurs d'activités.

Les normes précises de contrôle financier seront plus amplement élaborées dans les contrats des deux organismes.

La société devra détenir auprès d'une institution financière, un compte distinct pour toutes les opérations reliées à l'organisation et à la tenue de l'événement.

### 7.3 RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La société devra adopter des règles d'éthique et une politique ayant pour but d'éviter les conflits d'intérêts qui soient satisfaisantes à Téléfilm Canada et à la SODEC.

### 7.4 BUDGET

La société devra établir des prévisions de revenus et dépenses pour l'organisation et la tenue de l'événement. Les prévisions de revenus devront comprendre une estimation des revenus selon les principales catégories :

- Les contributions gouvernementales (fédéral, provincial, municipal en espèces, biens et services);
- Les commandites privées en espèces;
- Les commandites privées en services;
- Les revenus de billetterie et d'accréditation;
- Les autres revenus autonomes (tarification d'activités, vente de produits dérivés, vente de publicité, etc.);
- Les revenus d'autres sources.

Les prévisions des revenus et dépenses devront être spécifiées selon le budget pro forma présenté en annexe.

## 8. CONVENTION

La société devra signer avec Téléfilm et avec la SODEC une convention relative à l'organisation et à la tenue de l'événement prévoyant notamment :

- L'engagement de la société à organiser et à tenir l'événement selon les paramètres du présent appel de propositions;
- L'engagement conditionnel des organismes publics à verser les contributions;
- L'identification des éléments reliés au versement de la contribution des organismes;

- L'engagement de la société à collaborer avec les organismes publics;
- L'engagement de la société à déposer ses états financiers selon les exigences énoncés au contrat;
- L'engagement de la société à adopter une politique relative aux conflits d'intérêts;
- L'engagement de la société à souscrire une assurance responsabilité;
- L'engagement de la société à respecter les clauses des différentes conventions.

## 9. DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les propositions devront être soumises au plus tard le 8 octobre 2004 à 16 h 00 à chacune des adresses suivantes :

Société de développement des entreprises culturelles  
 Direction des communications  
 a/s Comité d'examen des propositions  
 215, rue Saint-Jacques, bureau 800  
 Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléfilm Canada  
 Communications et affaires publiques  
 a/s Comité d'examen des propositions  
 360, rue Saint-Jacques, bureau 700  
 Montréal (Québec) H2Y 4A9

Toute demande d'information relative au présent appel de propositions devra être transmise simultanément par écrit au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2004, à chacune des adresses de courriel suivantes :

[infocahierdescharges@telefilm.gc.ca](mailto:infocahierdescharges@telefilm.gc.ca)

[infocahierdescharges@sodec.gouv.qc.ca](mailto:infocahierdescharges@sodec.gouv.qc.ca)

## 10. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité d'examen, formé de représentants de Téléfilm Canada et de la SODEC, rencontrera tous les proposeurs pour fins de présentation et d'approfondissement des propositions, selon une approche commune.

Le comité d'examen évaluera les propositions reçues selon un système de pointage (sur une échelle de 100) qui porte sur trois grands aspects des propositions, soit : les retombées de l'événement, la qualité de l'organisation et l'appréciation globale de la proposition (voir grille d'évaluation en annexe). Il fera des recommandations à Téléfilm Canada et à la SODEC et chaque organisme rendra par la suite sa décision de façon indépendante.

Dans un but d'équité, Téléfilm Canada et la SODEC prévoient qu'un huis clos sera appliqué une fois les rencontres entre le comité d'examen et les proposeurs terminées, jusqu'à ce que les décisions finales de Téléfilm et de la SODEC soient rendues.

Téléfilm Canada et la SODEC feront connaître leurs décisions d'ici la fin du mois d'octobre 2004.

## **11. ACCEPTATION DES PROPOSITIONS**

Téléfilm Canada et la SODEC ne sont pas tenus d'accepter les propositions soumises.

## **12. PARTAGE D'INFORMATION**

Les proposeurs, par le dépôt de leur demande, autorisent Téléfilm Canada et la SODEC à échanger et à partager tout renseignement les concernant et ce incluant toute information concernant la proposition. Les proposeurs garantissent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de tout tiers quant au partage d'information.

## GRILLE D'ÉVALUATION

### **1. RETOMBÉES DE L'ÉVÉNEMENT (40 POINTS)**

#### **SUR LE PLAN CULTUREL (20 POINTS)**

- Qualité et calibre de la programmation
- Présentation et promotion de la cinématographie nationale
- Diversité de la programmation, notamment sur le plan de la diversité culturelle
- Contribution au développement des publics et de nouveaux auditoires pour le cinéma

#### **SUR LE PLAN PROFESSIONNEL (10 POINTS)**

- Pertinence et intérêt du concept pour la clientèle professionnelle
- Implication du milieu professionnel local au sein de l'événement
- Qualité et pertinence des activités, services et forums offerts aux participants de l'industrie
- Retombées professionnelles attendues du festival (promotion des films, « marché », transactions, rencontres...)

#### **SUR LE PLAN DE LA COMMUNAUTÉ (10 POINTS)**

- Enrichissement de l'offre publique actuelle en matière cinématographique
- Participation et implication des communautés locales
- Degré d'accessibilité de l'événement (prix, lieux, convivialité...)
- Participation et implication du milieu des affaires
- Rayonnement de l'événement et de Montréal à l'échelle nationale et internationale

### **2. QUALITÉ DE L'ORGANISATION (30 POINTS)**

#### **STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET DE GOUVERNANCE (10 POINTS)**

- Structure de l'organisation en fonction de la nature et de l'envergure de l'événement
- Expertise des dirigeants, diversité et complémentarité des compétences des gestionnaires et des administrateurs
- Qualité de la gouvernance, des règles d'éthique, des processus décisionnels et des modes de contrôle
- Implication de représentants actifs du milieu professionnel dans l'organisation de l'événement.

### **QUALITÉ DE GESTION (10 POINTS)**

- Stratégie d'affaires
- Stratégie de recherche et de sélection des films
- Stratégie de marketing et de promotion
- Outils de gestion

### **PERFORMANCE FINANCIÈRE (10 POINTS)**

- Adéquation du budget avec le positionnement et les objectifs visés par l'événement
- Stratégie de financement et de diversification des revenus
- Potentiel de revenus autonomes, notamment de commandites du secteur privé

<h3><b>3. APPRÉCIATION GLOBALE DE LA PROPOSITION (30 POINTS)</b></h3>
---

- Originalité et unicité du projet, en fonction de l'offre actuelle en matière d'événements cinématographiques à l'échelle locale, nationale et internationale
- Complémentarité de l'événement par rapport à l'offre nationale, notamment en fonction de l'offre actuelle au Québec
- Contribution à la qualité et à la diversité de l'offre d'événements cinématographiques par son caractère innovateur et son positionnement
- Cohérence globale de la proposition